AB/CKS

## **BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

DECRET N°2020-0968 /PRES/PM/MCIA/ MINEFID portant augmentation du capital social de la Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures (SONABHY).

## LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution ;

VU le décret n° 2019-0004/PRES du 21 janvier 2019, portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement;

VU le décret n° 2019-0139/PRES/PM/SGG CM du 18 février 2019 portant attribution des membres du Gouvernement;

VU la loi n° 025-99/AN du 16 novembre 1999 portant réglementation générale des sociétés à capitaux publics ;

VU le kiti n° 85-035/CNR/PRES/PRECO du 09 octobre 1985, portant création de la Société Nationale Burkinabé d'Hydrocarbures (SONABHY);

VU le décret n° 2000-189/PRES/PM/MCLA du 17 mai 2000 portant statut général des Sociétés d'Etat ;

VU la résolution n° 039/2019/AG-SE/SONABHY du 29 juin 2019 portant augmentation du capital social de la Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures (SONABHY);

VU le décret n° 2020-0684/PRES/PM/MCIA du 10 août 2020 portant organisation du Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat;

Sur rapport du Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 17 juin 2020 ;

## DECRETE

ARTICLE 1<sup>er</sup>: Il est autorisé l'augmentation du capital social de la Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures (SONABHY) qui passe de trois milliards (3 000 000 000) de francs CFA à vingt milliards (20 000 000 000) de francs CFA, entièrement détenu par l'Etat, par incorporation de réserves disponibles.

ARTICLE 2: Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 16 decembre 2020

och Mare Christian KABORE

Le Premier Ministre

## Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat

Lassané KABORE

Harouna KABORE